

### Adresse de versement

Si vous désirez bénéficier des avantages fiscaux pour l'année en cours, le versement de la prime doit nous parvenir avant le 31 décembre. Afin d'assurer la déductibilité de la prime, nous vous laissons le soin d'effectuer votre versement avant le 31 décembre au moyen des coordonnées de paiement indiquées ci-dessous.

En cas d'acceptation par Retraites Populaires, votre police vous sera transmise début janvier. Si votre proposition d'assurance ne devait pas être acceptée, le montant reçu vous sera restitué et ne pourra pas être attesté au titre de l'OPP3.

### CCP Lausanne:

N° de compte: 10-58-1

Clearing: 9000

IBAN: CH36 0900 0000 1000 0058 1

BIC/SWIFT: POFICHBEXXX

### A verser, avec la communication :

Modulo n°xxxxxx.x

Nom, prénom et date de naissance du/de la client(e)